

droit de refuser de me donner l'adresse de mon fils ?

Par **chichoune**, le **28/01/2005** à **16:34**

Bonjour,

j'ai du passer au lycée de mon fils qui habite avec mon mari (pas encore divorcés, aucune garde "prononcée"), ils ne connaissaient pas encore sa nouvelle adresse. Officiellement je ne la connais pas non plus (mon mari ne me l'a jamais dit, ni même le fait qu'il ait trouvé une location, il amenait des affaires en le niant), mais la bonne femme m'a dit qu'ils ne me donneront pas la nouvelle adresse lorsqu'ils l'auront trouvée. Image not found or type unknown
a-t-elle le droit ?

Par **Olivier**, le **28/01/2005** à **16:38**

oui, la communication d'informations à des tiers par l'administration est normalement interdite. Par contre tu peux normalement t'adresser à la recette des impôts pour obtenir ses montants d'impositions et donc l'adresse devrait être avec...

Par **Ahmed**, le **28/01/2005** à **18:52**

votre fils est-il mineur ?

Par **Olivier**, le **28/01/2005** à **18:54**

S'il est au lycée c'est plus que probable...

Par **Ahmed**, le **28/01/2005** à **18:59**

Donc madame doit exercer l'autorité parentale et partant rien n'interdit au lycée de communiquer cette adresse.

Par **Olivier**, le **28/01/2005** à **19:01**

aussi... J'avais pas vu ça sous cet angle effectivement ! toutes mes excuses ...